

pour étudier le bill. L'honorable M. McLennan à la présidence.

Article 1—classement de grain inspecté comme "sans classe" à cause d'humidité, puis séché:

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: La première clause, honorables messieurs, a pour objet d'amender le classement d'une qualité de blé qui, à l'inspection, est aujourd'hui déclaré "sans classe"; cet amendement aura pour effet de permettre à l'inspecteur de désigner à ce blé, s'il est restauré, la qualité qui lui appartient réellement. Cet article s'explique de soi-même. Je propose l'adoption de cette clause.

L'article 1 est agréé.

Article 2—émission d'un billet d'achat au comptant ou d'un chèque accepté sur réception d'un récépissé d'emmagasinage:

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: L'objet des deux autres clauses est de pourvoir à la remise de chèques acceptés dans l'achat du grain, ainsi qu'au paiement des billets d'achat sur présentation. Il est arrivé très souvent que les cultivateurs ont subi des pertes pour avoir accepté, en paiement de leur grain, des chèques qui n'avaient pas été vérifiés à la banque. Il existe également une pratique qui fait que les billets d'achat du grain manquent d'être rachetés. Ce bill tend à assurer le paiement de ces obligations qui se contractent dans la manutention du grain aux éleveurs.

L'honorable M. BOSTOCK: Ces modifications à la loi sont-elles réclamées par les intéressés?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui, et ce bill est présenté pour la protection du cultivateur.

Les articles 2 et 3 sont agréés.

Le préambule et le titre sont agréés.

Rapport est fait du bill sans amendement.

TROISIEME LECTURE.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose la troisième lecture du bill.

La motion est agréée, et le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

BILLS DE DIVORCE EN GENERAL.

INTERPELLATION.

L'honorable M. PROUDFOOT: Honorables messieurs, je désirerais savoir ce qu'il

est advenu des bills de divorce qui ont été depuis longtemps envoyés à la Chambre des communes.

L'honorable W. B. ROSS: Je me proposais de soulever cette question, et je suis gré à l'honorable sénateur d'y avoir pensé; les divorces donnent maintenant lieu à un état choses dont le Sénat devra sérieusement s'occuper. Nous avons accordé plus d'une centaine de divorces au cours de cette session et, d'après les apparences, ce nombre doublera à la prochaine session. Si le Sénat doit entendre et régler toutes ces causes, un seul comité des divorces ne suffira certainement pas. Il nous faudra modifier les règlements du Sénat de façon à constituer deux, ou même trois comités pour s'occuper des cas de divorces. Je n'ai pas, cette année, suivi aussi régulièrement que par les sept années passées les délibérations du comité. Je n'ai entendu que 34 cas de divorce, et nous en avons eu plus de 100. Mais il est arrivé au comité de siéger depuis dix heures et demie du matin jusqu'à une heure et demie, puis depuis deux heures jusqu'à six heures et demie, puis encore depuis huit heures jusqu'à dix heures du soir, pour régler ces cas. Cela devient une tâche.

Les bills de divorce dont l'honorable sénateur vient de parler ont été adoptés par une forte majorité du Sénat. Les décisions rendues ne s'écartent d'aucun principe établi, et n'augmentent en rien les facilités d'obtenir le divorce. Au contraire, elles rendent le divorce plus difficile à obtenir, parce que, en somme, le Parlement ne limite pas les motifs du divorce. Mais les tribunaux de divorce se restreindront à l'application des lois de divorce qui étaient en existence en Angleterre en l'année 1870, et ces lois anglaises définissent exactement les motifs pour lesquels le divorce peut être accordé. Je puis dire que ces motifs sont assez restreints.

Je suis fort désappointé que ces bills n'aient pas encore été adoptés par les Communes. J'ai cherché à me renseigner, et jusqu'à plus ample informé, voilà ce qui s'est passé. Lorsque ces bills de divorce ont été envoyés aux Communes, j'ai prié M. Boys de s'en charger. Il était, je crois, absent depuis deux ou trois jours; et lorsqu'il fut prêt à présenter nos bills, sans s'être peut-être assez tenu sur ses gardes, le délai accordé aux députés pour présenter des bills privés était expiré, et M. Boys a dû demander la permission de présenter ses bills un autre jour. Si je suis bien in-